

ACCORD-CADRE	MEMORANDUM OF UNDERSTANDING
<p>Le présent accord-cadre établit des rapports entre :</p> <p>L'Institut national d'études démographiques, Etablissement public à caractère scientifique et technologique, Ayant son siège 9, cours des Humanités - CS 50004 ; Campus Condorcet 93322 Aubervilliers Cedex - France Représenté par sa Directrice par intérim, Madame Aline DESESQUELLES ,</p> <p style="text-align: right;">Ci-après désigné « Ined »,</p>	<p>This agreement establishes a relationship between :</p> <p>L'Institut national d'études démographiques, Etablissement public à caractère scientifique et technologique, 9, cours des Humanités - CS 50004 ; Campus Condorcet 93322 Aubervilliers Cedex - France, Represented by its Director by interim, Mrs. Aline DESESQUELLES,</p> <p style="text-align: right;">Hereinafter referred to as « Ined »,</p>
<p>ET</p> <p>Institute of Social Sciences, Institute of national significance for the Republic of Serbia, Ayant son siège Kraljice Natalije 45, 11000 Belgrade, Serbie Représenté par son directeur, Dr. Goran Bašić</p> <p style="text-align: right;">Ci-après désigné « IDN »,</p>	<p>AND</p> <p>Institute of Social Sciences, Institute of national significance for the Republic of Serbia, Having its registred Office Kraljice Natalije 45, 11000 Belgrade, Serbia Represented by his director, Dr. Goran Bašić</p> <p style="text-align: right;">Hereinafter referred to as « IDN »,</p>
<p>Ci-après dénommés séparément ou conjointement la ou les « Partie(s) » ;</p>	<p>Hereinafter individually or jointly referred to as the « Party(es) » ;</p>
<p><u>PRÉAMBULE :</u></p> <p>L'Ined est un organisme français de recherche organisé par le Décret du 12 mars 1986. Spécialisé dans les recherches en démographie et les études de population en général, il a pour mission d'entreprendre, de développer ou</p>	<p><u>PREAMBLE</u></p> <p>INED is a French research organisation organised by the Decree of 12 March 1986. Specialised in demographic research and population studies in general, its mission is to undertake, develop or encourage "all research</p>

d'encourager « tous travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects ». Il contribue également à « la formation à la recherche et par la recherche » et à l'information du public sur les questions de population.

L'IDN a été fondé le 10 juillet 1957 par le Conseil exécutif fédéral de la République fédérale nationale de Yougoslavie. Aujourd'hui, l'Institut compte six centres de recherche scientifique - le Centre de recherche démographique, le Centre de recherche politologique et d'opinion publique, le Centre de recherche économique, le Centre de recherche juridique, le Centre de recherche sociologique et anthropologique, et le Centre de recherche philosophique. Le travail de l'Institut est basé sur la recherche des phénomènes sociaux fondamentaux, la promotion de la pensée scientifique et le développement de méthodologies scientifiques dans le domaine des sciences sociales, ainsi que la mise en œuvre des résultats de la recherche scientifique dans les politiques publiques.

Des collaborations entre les deux instituts ont existé dans le passé et un nouveau partenariat dans le cadre d'un projet européen Horizon est l'occasion de formaliser un accord-cadre. Cette convergence d'intérêts sur les questions de population a amené l'Ined et l'IDN à initier une collaboration, afin de promouvoir et réaliser des travaux de formation et de recherche scientifique en démographie et sciences sociales.

Il a donc été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent accord-cadre a pour objet de définir le cadre d'un partenariat entre les Parties.

ARTICLE 2 – DUREE

work aimed at studying populations in all their aspects". It also contributes to "training in and through research" and to informing the public on population issues.

IDN was founded on 10 July 1957 by the Federal Executive Council of the Federal National Republic of Yugoslavia. Today, the Institute has six scientific research centres - Centre for Demographic Research, Centre for Politological Research and Public Opinion, Centre for Economic Research, Centre for Legal Research, Centre for Sociological and Anthropological Research and Centre for Philosophy. The work of the Institute is based on the research of fundamental social phenomena, promoting scientific thinking and developing scientific methodology in the domain of social sciences and implementing scientific research results in public policies.

Collaboration between the two institutes has existed in the past, and a new partnership as part of a European Horizon project is an opportunity to formalize a memorandum of understanding. This convergence of interest on population issues led Ined and IDN to initiate a collaboration, to promote and carry out training and scientific research in demography and social sciences.

It is mutually agreed as follows:

ARTICLE 1st – PURPOSE

The purpose of this Memorandum of Understanding is to define the framework for a partnership between the Parties.

ARTICLE 2 – DURATION

Le présent accord-cadre entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties pour une durée de cinq ans.

Il est notifié par le dernier signataire à l'autre Partie par courrier recommandé avec accusé de réception.

Il peut être renouvelé par avenant soumis par une Partie à l'autre, au plus tard trois mois avant son expiration.

ARTICLE 3 – ÉTENDUE DU PARTENARIAT

Le partenariat est susceptible de s'appliquer à trois champs d'activités :

- les activités de recherche ;
- les activités de formation ;
- la valorisation scientifique.

Il peut se réaliser sous différentes formes, en particulier :

- l'accueil réciproque de chercheurs et d'étudiants (missions, stages...) ;
- la contribution à des enseignements et à l'encadrement d'étudiants ;
- le financement de bourses d'étude ;
- le partage de données (enquêtes, bases de données, ...) ;
- l'organisation de manifestations (ateliers, séminaires, ...) ;
- la réalisation de publications ;
- les activités de documentation.

Pour ce faire, le partenariat pourra donner lieu à la mobilisation de ressources collectives ainsi qu'à des appuis financiers dédiés à des projets précis.

ARTICLE 4 – MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

4.1 Le Comité de suivi

The present memorandum of understanding shall come into force on the date of its signature by the last of the Parties for a period of 5 years.

It shall be notified by the last signatory to the other party, by registered letter with return receipt.

It may be renewed by amendment submitted by one Party to the other, at the latest three months before expiry.

ARTICLE 3 – SCOPE OF THE PARTNERSHIP

The partnership applies to three fields:

- research activities;
- teaching activities;
- dissemination and promotion of research.

It can be implemented through various forms, in particular:

- reciprocal hosting of researchers and students (missions, internships, etc.)
- contribution to teaching and supervision of students
- funding of study grants;
- sharing data (surveys, databases, etc.);
- the organisation of events (workshops, seminars, etc.)
- the production of publications;
- documentation activities.

To this end, the partnership may lead to the mobilisation of collective resources as well as financial support dedicated to specific projects.

ARTICLE 4 – IMPLEMENTATION OF THE PARTNERSHIP

4.1 Follow-up committee

One follow-up committee is created.

Un comité de suivi de l'accord-cadre est constitué.

Il réalise le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du présent accord-cadre.

Le comité de suivi est composé de deux responsables investis dans ce partenariat : un responsable désigné par chacune des Parties. Ils se consultent selon la méthode qu'ils conviennent.

Le responsable désigné pour l'Ined est : Monsieur Ognjen OBUCINA, Chargé de recherche (UR8).

Le responsable désigné pour l'IDN est : Monsieur Vladimir NIKITOVIC, scientific adviser.

4.2 Modalités juridiques

Les projets sélectionnés sont mis en œuvre juridiquement par une convention d'application.

Toute convention d'application est rédigée au visa du présent accord-cadre. Elle précise le but poursuivi, définit le projet scientifique, désigne un responsable représentant chacune des Parties. Elle précise également la durée du projet (qui ne peut avoir un terme ultérieur à celui du présent accord), ainsi que, le cas échéant, les effectifs humains impliqués, les moyens financiers, les moyens matériels, les modalités administratives, les règles de confidentialité, le régime de propriété intellectuelle, la valorisation des résultats, la loi applicable et les tribunaux compétents.

La copie de ces conventions d'application ainsi qu'un compte rendu des travaux accomplis seront transmis au comité scientifique.

ARTICLE 5 – RESILIATION

Le présent accord-cadre pourra être résilié à tout moment par l'une des Parties. Cette résiliation est effectuée par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à l'autre

It monitors and evaluates the implementation of this memorandum.

The follow-up committee is composed of two managers in charge of this project, appointed by each Party.

They agree on their work methods.

The project manager for Ined is Mr Ognjen OBUCINA, researcher (UR 8).

The project manager for IDN is Mr Vladimir NIKITOVIC, scientific adviser.

4.2 Juridical terms

The selected projects are legally implemented according to their object, by unilateral act or by an agreement especially taken in application of the present memorandum.

Each agreement taken in application of this memorandum is written with reference to it. It specifies the purpose, defines the scientific project, appoints one project manager by Party. It also specifies duration of project (which should not end after the present memorandum), and, where appropriate, human resources involved, financial resources, material resources, the administrative modalities, the rules of confidentiality, the regime of the intellectual property, the dissemination of results, the applicable law and the competent courts.

The copy of these agreements and report of the work accomplished are transmitted to the scientific committee.

ARTICLE 5 – TERMINATION

The termination of the present memorandum of understanding may be requested at any time by one of the Parties. The request is formed by a written notice with receipt sent to the other Party, provided that a six-month period notice

Partie, sous réserve de respecter un préavis de six mois à compter de la réception de ce courrier.

La résiliation du présent accord emporte résiliation, au plus tard au terme du présent accord, des projets mis en œuvre. Toutefois, les obligations dont le respect est requis au-delà de la résiliation desdits projets resteront en vigueur.

ARTICLE 6 – MODIFICATION

Toute modification du présent accord-cadre fera l'objet d'un avenant dûment signé par les Parties.

ARTICLE 7 – DROIT APPLICABLE ET DIFFERENDS

La loi française est applicable au présent accord.

En cas de différends survenus entre les Parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord-cadre et si les Parties ne peuvent convenir entre elles d'une solution amiable, ces dernières s'en remettront à la compétence du tribunal français compétent. En cas de conflit d'interprétation, la version française prévaut.

Pour l'Ined

A Aubervilliers, le 14.11.2023



Aline Désesquelles
Directrice par interim

from the date of receipt of this notice is observed.

The termination of the present memorandum of understanding produces, at the latest, at the end of the present memorandum, termination of the projects implemented. However, the obligations whose respect is required beyond the termination of such projects will remain in force.

ARTICLE 6 – AMENDMENT

Any amendment to this Memorandum of Understanding shall be the subject of an addendum duly signed by the Parties.

ARTICLE 7 – APPLICABLE LAW AND COMPETENT COURT

French law is applicable to this agreement.

If any disputes arise from this agreement, both Parties shall exert their best efforts to resolve them amicably. Without resolution, this agreement is governed by the french competent jurisdiction. In cases of conflicting interpretation, the French version prevails.

Pour l'IDN

In Belgrade,



Dr. Goran Bašić
Director

